

## **Avis de collecte de renseignements personnels**

Vos renseignements personnels sont recueillis en vertu de la *Loi de l'Université d'Ottawa*, 1965, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de l'Ontario et le Règlement 90 de l'Université d'Ottawa. Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire seront utilisés par l'Université aux fins liées à l'administration des programmes et des activités de l'Université ainsi qu'à la prestation d'autres services et à l'exercice d'autres fonctions, dont les suivants : recrutement, admission, inscription, programmes d'études, évaluations, demandes de documents officiels, aide financière et bourses, assistance aux associations étudiantes et remise des diplômes. Si vous avez des questions sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec InfoService au 613-562-5630 ou à [infoservice@uOttawa.ca](mailto:infoservice@uOttawa.ca).

# RÈGLEMENTS ET PROCÉDURE

## DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS

### PRÉAMBULE

L'Université d'Ottawa reconnaît que les connaissances peuvent s'acquérir, non pas seulement dans le cadre de cours universitaires crédités (ou leur équivalent), mais aussi avec l'expérience professionnelle, l'auto-apprentissage, les cours sans crédits ou la formation en milieu de travail. La reconnaissance des acquis donne aux étudiants et aux étudiantes ayant assimilé des connaissances par un moyen **non traditionnel** la possibilité de recevoir des équivalences pour des cours précis donnés à l'Université **au cours des 24 derniers mois** ou, dans certains cas, le droit à une exemption pour un cours précis.

Toute équivalence ainsi reconnue par une faculté l'est au nom de l'Université. Elle est donc habituellement reconnue par les autres facultés.

### RÈGLEMENTS

1. Pour obtenir une reconnaissance des acquis, il faut d'abord être admis et inscrit à un programme d'études à l'Université d'Ottawa.
2. La demande doit être présentée au cours de votre premier trimestre à l'Université d'Ottawa. (Le processus d'évaluation peut-être long. Il est donc fortement recommandé de présenter la demande au début du premier trimestre.)
3. La demande de reconnaissance des acquis s'applique exclusivement aux étudiants et aux cours de premier cycle à l'Université d'Ottawa dans les facultés et l'école suivantes : Arts, Génie, Sciences, Sciences de la santé, Sciences sociales et l'École de gestion Telfer.
4. Seuls les cours inscrits à l'horaire de l'Université d'Ottawa dans les 24 derniers mois peuvent faire l'objet d'une demande de reconnaissance des acquis.
5. Les équivalences sont accordées strictement pour des cours qui se donnent à l'Université d'Ottawa et qui feront partie de votre programme d'études.
6. Les compétences dans une langue étrangère et en langue seconde acquises en dehors de l'Université d'Ottawa peuvent donner droit à des exemptions, mais non à des équivalences.
7. Vous pouvez faire reconnaître un maximum de 30 crédits par reconnaissance d'acquis.
8. Les équivalences ne sont accordées que si vos connaissances sont jugées du même niveau que celles des étudiants qui ont suivi le cours en question.
9. Les équivalences accordées paraissent au relevé de notes, mais ne comptent pas dans les exigences de résidence à l'Université d'Ottawa, c'est-à-dire les cours que vous **devez** suivre ici même à l'Université d'Ottawa.
10. Les crédits obtenus par l'entremise d'équivalences accordées en reconnaissance des acquis peuvent ne pas être reconnus par les organismes d'agrément ou les associations professionnelles concernés.
11. Dans le cas d'un refus d'équivalences, un appel peut être présenté, par écrit, au doyen ou à la doyenne de la faculté ou de l'école qui offre le cours ou à quiconque agit en son nom.

### PROCÉDURE

Vous pouvez demander un exemplaire du plan de cours auprès du département concerné afin de déterminer si vos connaissances et compétences correspondent aux résultats d'apprentissage du cours en question.

1. Remettez le formulaire Demande de reconnaissance des acquis de l'Université d'Ottawa, dûment rempli et signé, accompagné des documents à l'appui de votre demande, à votre faculté ou école, en personne ou par la poste.

Il est très important de signer le formulaire. Tous les documents à l'appui doivent être en français ou en anglais. Pour les documents dans une autre langue, vous devez joindre aux originaux une traduction certifiée en français ou en anglais. Par documents à l'appui, on entend notamment un curriculum vitae, une description de votre expérience ou de vos connaissances et des exemplaires de vos travaux et de lettres d'employeurs. Les personnes chargées d'évaluer votre demande pourraient communiquer avec les employeurs et les répondants qui y sont indiqués pour vérifier l'authenticité de vos documents.

2. Payez les frais administratifs non remboursables à l'Université d'Ottawa : veuillez consulter le site Web des [Droits administratifs](#) (voir section **Autres droits relatifs à l'admission**) pour connaître les coûts associés à cette demande. Le premier montant est requis pour évaluer l'admissibilité de votre demande, puis le second montant sera requis pour l'évaluation proprement dite si votre demande est jugée recevable.

Ces frais apparaîtront sur votre relevé de compte dans uoZone ([uOttawa.ca/etudiants](http://uOttawa.ca/etudiants)) sous le menu **Finances et emplois**. En présentant une demande de reconnaissance des acquis, vous vous engagez à payer tous les frais s'y rattachant. Une fois le processus entamé, les frais applicables vous seront facturés automatiquement, et ce, même si vous retirez votre demande. Si les frais administratifs restent impayés, vous ne pourrez obtenir aucun document officiel de l'Université (relevés de notes, bulletins, diplômes).

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

- Il est important de lire attentivement les règlements et la procédure avant de remplir le formulaire et de soumettre votre demande, car les frais applicables vous seront facturés aussitôt que vous amorcerez le processus.
- Utilisez un formulaire par cours.
- Envoyez le formulaire dûment rempli et signé, accompagné des documents à l'appui, à votre faculté ou école.
- On ajoutera à votre relevé de compte les frais relatifs à votre demande. Vérifiez votre relevé de compte dans uoZone ([uOttawa.ca/etudiants](http://uOttawa.ca/etudiants)) sous le menu **Finances et emplois** pour voir les frais rattachés à votre demande. Il vous incombe de vérifier votre relevé de compte et d'acquitter ces frais selon un des modes de paiement indiqués.

SECTION À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT OU L'ÉTUDIANTE			
NOM DE FAMILLE	PRÉNOMS	NUMÉRO ÉTUDIANT	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (À DOMICILE)	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (AU TRAVAIL)	COURRIEL <b>@uOttawa.ca</b>	
FACULTÉ / ÉCOLE :		PROGRAMME D'ÉTUDES :	
Cote et titre du cours faisant l'objet de votre demande de reconnaissance des acquis (Le cours doit avoir été offert à l'Université d'Ottawa au cours des 24 derniers mois.)			
COTE :		TITRE :	
Justification de la demande (Annexez une page au besoin.)			
Documents à l'appui de votre demande (Les originaux vous seront remis. Cependant, les photocopies doivent être conservées au dossier aux fins d'audit.)			

J'ai lu et compris les **règlements et la procédure** concernant la demande de reconnaissance des acquis et j'accepte de m'y conformer.  
 Je comprends que je dois payer les frais administratifs applicables à l'Université d'Ottawa et que ces frais sont non remboursables conformément à la procédure.

\_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_ SIGNATURE (DEMANDEUR)

À L'USAGE DE LA FACULTÉ			
ÉQUIVALENCE ACCORDÉE	COTE ET TITRE DU COURS :	CR :	
ÉQUIVALENCE REFUSÉE	RAISON :		
DÉPARTEMENT	FACULTÉ	<input type="checkbox"/> ÉQUIVALENCES ET EXIGENCES MINIMALES D'ADMISSION AJOUTÉES AU SYSTÈME D'INFORMATION SCOLAIRE	
DATE	SIGNATURE	DATE	SIGNATURE

REGI-3170(F) PDF 2019/11